

# 15<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale

Débat général

Déclaration de la France

La Haye, Le 16 novembre 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Il n'est nul besoin que je rappelle longuement ici devant vous l'importance que revêt pour la France la lutte contre l'impunité. Les plus hautes autorités de l'Etat le rappellent sans cesse s'agissant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis partout dans le monde, notamment en Syrie depuis plus de quatre ans.

Rien ne peut justifier de pareilles abominations et personne ne devrait y être insensible. Le silence est une compromission et l'inaction une complicité. C'est pourquoi la communauté internationale doit se mobiliser partout où cela est nécessaire. C'est pourquoi la France met en œuvre tous les moyens à sa disposition afin que les responsables de tels crimes rendent des comptes. C'est aussi la mission et la raison d'être de la Cour pénale internationale.

Mesdames et Messieurs,

La justice pénale internationale ne peut fonctionner sans la coopération des Etats, sans leur engagement total aux côtés de la Cour. Elle ne prendra tout sens et toute son efficacité que lorsqu'elle sera une justice universelle. Vous comprendrez dès lors combien nous regrettons le retrait de certains Etats de la Cour pénale internationale.

La France est prête et appelle au dialogue ces Etats ainsi que ceux qui s'interrogent sur leur participation à cette institution afin que nous réfléchissions ensemble aux moyens d'améliorer ce qui peut l'être. La France appelle également tous les Etats membres des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait,

à signer et à ratifier le Statut de Rome et à œuvrer avec nous à la réussite de la Cour pénale internationale.

Mesdames et Messieurs,

La France apporte son soutien à la Cour partout où elle s'exprime, aux Nations Unies, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'Homme, tout autant que dans le cadre de ses relations bilatérales.

Ce soutien se traduit également, dans l'activité quotidienne de la Cour, à travers nos réponses aux demandes de coopération de la Cour pour faciliter ses enquêtes et aider aux interventions de ses fonctionnaires sur le terrain, notamment pour assurer leur sécurité.

La France soutient également la justice pénale internationale et la Cour en mettant en œuvre le principe de complémentarité et en poursuivant, devant ses juridictions nationales, les auteurs des crimes relevant de la compétence de la Cour.

Enfin, et non des moindres, le soutien de la France est financier. Elle est en effet le troisième contributeur au budget avec plus de 12 millions d'euros pour l'année 2016. L'Assemblée des Etats parties doit à cet égard jouer pleinement son rôle et, en responsabilité, veiller à ce que soient respectés les principes de gestion efficace, de maîtrise budgétaire et de bonne gouvernance.

Mesdames et Messieurs,

Il ne doit faire de doute pour personne que la France continuera à soutenir la Cour, avec la même fermeté et la même conviction, restant en cela fidèle à ses valeurs les plus essentielles, comme elle continuera à plaider, avec le même niveau d'exigence, pour que soient garantis son indépendance, son impartialité ainsi que le respect de la diversité des cultures et des langues en son sein.

Cela nous apparaît essentiel, aujourd'hui plus que jamais, alors que la Cour est confrontée à des défis majeurs, que certains qualifieront d'existentiels, qui touchent en tout état de cause à sa crédibilité et à sa légitimité.

Monsieur le Président,

Nous vous l'avons déjà dit mais je voudrais ici le répéter de la manière la plus solennelle. La France soutient vos initiatives et votre action en tant que Président de l'Assemblée des Etats parties en faveur du renforcement de la Cour et de l'universalité du Statut de Rome ainsi que pour la promotion du respect et

du dialogue entre les Etats parties. Nous savons et nous apprécions les efforts importants que vous déployez en ce sens.

Mesdames et Messieurs,

La France estime que l'activation du crime d'agression en 2017 devrait être discutée dans le cadre d'un groupe de travail dédié, permettant à tous les Etats d'avoir une compréhension claire et commune des conséquences de la mise en œuvre des amendements de Kampala. Au nom de la sécurité juridique, les Etats qui n'ont pas ratifié l'amendement devraient pouvoir, à supposer qu'ils acceptent de les mettre en œuvre, connaître au minimum l'étendue de leurs obligations en la matière.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On ne peut que regretter certaines limitations juridiques à l'action de la Cour devant certains crimes de masse. En Syrie, des dizaines, sinon des centaines de milliers de personnes meurent, disparaissent, sont torturées ou assassinées. Ces crimes restent impunis. Ce n'est pas acceptable. La France continuera à agir pour que leurs auteurs soient jugés et punis.

L'importance que revêt la justice pénale internationale pour la France, et pour nous tous, nous oblige à la vigilance, au soutien sans complaisance. A la Cour de remplir son mandat en toute indépendance, dans la plus grande transparence, selon les plus hauts standards en matière de respect des droits. Dans un monde à l'avenir si incertain, la recherche de la paix, de la justice et la lutte contre l'impunité doivent, plus que jamais, être une priorité absolue.

Je vous remercie